

ALGER

الجزائر
الجمهورية

Extract of Alger républicain

<http://alger-republicain.com/La-liberte-d-expression-aux-USA-un.html>

La liberté d'expression aux USA : un jeune facebookiste risque 20 ans de prison pour avoir crié sa colère contre le gouvernement*

Publication date: samedi 11 mai 2013

- International -

Description:

Les twitteristes, facebookistes, blogueurs et autres internautes des pays à « régimes dictatoriaux » seraient étonnés de savoir ce qui est arrivé à un jeune lycéen du Massachusetts, aux États-Unis. Cameron D'Ambrosion, âgé de 18 ans à peine, encourt une peine de prison de 20 ans !

Ahmed Halfaoui

8 mai 2013

in Les Débats (lesdebats.com)

* Le titre est de la rédaction d'Alger républicain. Le titre originel est : « Ceux qui répriment la liberté »

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Les twitteristes, facebookistes, blogueurs et autres internautes des pays à « régimes dictatoriaux » seraient étonnés de savoir ce qui est arrivé à un jeune lycéen du Massachusetts, aux États-Unis. Cameron D'Ambrosion, âgé de 18 ans à peine, encourt une peine de prison de 20 ans. La caution a été fixée à 1 million de dollars.

Le chef d'accusation : il a reproduit sur facebook les paroles d'un rappeur, des « menaces terroristes », selon la lecture qui en a été faite. Les paroles en question : « Fuck politics, Fuck Obama and Fuck the government ». Des insultes qui expriment un ras-le-bol, sans plus. Pas de quoi égaler la prose prolifique et colorée qui inonde les réseaux des Arabes et assimilés, des Chinois, des Russes, des Iraniens... Mais, aux États-Unis, cela relève du crime.

Maintenant, rappelons-nous ce mardi 15 février 2011, où Mme Hillary Clinton, alors chef du département d'État, a déclaré que « ceux qui répriment la liberté sur internet arrivent peut-être à empêcher l'expression pleine et entière des aspirations de leur peuple pendant un moment, mais pas pour toujours ». Elle a ajouté, sans sourciller devant son mensonge, que « Les États-Unis soutiennent cette liberté partout et pour tout le monde, et nous avons demandé aux autres pays d'en faire autant ». Pour la défense des libertés sur internet, elle a annoncé que ses services allaient ouvrir des comptes twitter en chinois, russe et hindi. Des comptes en persan et en arabe avaient été créés en premier. L'objectif : communiquer directement avec les habitants du Moyen-Orient. Dans le même discours, elle a milité pour les « libertés d'expression, de réunion et d'association en ligne ».

En novembre 2008, Mme Clinton a attribué 5 millions de dollars de subventions « à des programmes pilotes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord qui permettront d'accroître les nouveaux médias et les capacités de mise en réseau des organisations de la société civile ». Le but étant d'aider les organisations « indépendantes » à travers le monde à « utiliser la technologie numérique ». De quoi rassurer Cameron D'Ambrosion, qui n'a pas été concerné par l'aide, puisqu'elle était destinée à d'autres que les jeunes étatsuniens. Un jeune qui a dû être convaincu que ce qui était valable pour le reste du monde était, aussi, valable pour lui.

A l'instar de ceux dont parlait Mme Clinton, certainement dégoûté du régime qui gouverne son pays, il a pensé à le dire. Un acte ordinaire, si l'on se réfère aux millions de « posts » qui émaillent le Web. Pas de quoi se faire même pas réprimander. Erreur fatale. Il ignorait au plus haut point et le cynisme du gouvernement étatsunien et sa conception particulière des libertés publiques.

Il ignorait, à coup sûr, qu'il vivait sous un État d'exception, consacré par le « USA Patriot Act » et sa section 802 qui traite du « Domestic Terrorism », qui autorise les services de renseignements et les forces de l'ordre à assimiler le moindre écart politique à un acte terroriste. C'est ce qui est arrivé. Mais, si le cas de Cameron a pu filtrer dans quelques sites, combien d'autres restent ignorés du grand public ? ? On n'en saura rien au pays de la liberté et des droits de l'homme.

Ahmed Halfaoui

8 mai 2013

* Le titre est de la rédaction d'Alger républicain. Le titre originel est : « Ceux qui répriment la liberté »